

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

OBJET : Plan Mobilité : Conventions de financement portant sur la réalisation de compléments d'échangeurs à Salon-de-Provence (A7) et à Aix-en-Provence (A8/A51).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), une subvention de 4 850 000 € pour la réalisation du demi-diffuseur de Salon-Nord et une subvention de 6 000 000 € pour la réalisation du complément d'échangeur A8/A51 à Aix-en-Provence,
- d'approuver les conventions annexées au rapport définissant les modalités de participation financière du Département et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à les signer,
- d'approuver le montant des affectations, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense correspondante soit 10 850 000 € sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée